



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté de droit
Common law

University of Ottawa
Faculty of Law
Common Law

Le 25 mai 2007

Éditrice-en-chef / Éditeur-en-chef
Revue de droit
[l'adresse postale]

Chère éditrice en chef / Cher éditeur en chef,

Je vous écris dans le cadre du programme Libre accès au droit, <<http://sciencecommons.org/projects/publishing/oalaw.html>>, en tant que chef du projet Libre accès au droit Canada, dans le but de présenter ce projet à [*la revue*].

Lancé en juin 2005, le programme Libre accès au droit fait partie du projet de droit d'auteur sur l'héritage scientifique commun, <<http://sciencecommons.org/projects/publishing/index.html>>. Il cherche à promouvoir le libre accès à la recherche érudite dans une grande diversité de champs des sciences et des sciences sociales, et notamment en droit. Le projet de droit d'auteur sur la recherche érudite (Scholar's Copyright Project) veut accroître l'accès au savoir en éliminant les obstacles technologiques, économiques et juridiques qui, traditionnellement, ont limité l'accès aux travaux érudits. Le programme Libre accès au droit, qui inclut le projet Libre accès au droit Canada, préconise plus particulièrement l'accès aux travaux de recherche en droit.

Je vous écris pour vous présenter le programme Libre accès au droit Canada et pour vous demander de bien vouloir encourager [*la revue*] à prendre part à cette initiative. Le libre accès assure un accès public gratuit à la documentation érudite. En favorisant la diffusion des travaux, il est avantageux à la fois pour les auteurs, les revues de droit et le public en général. Entre autres, il élargit le lectorat des revues; il accroît le rayonnement de la recherche par les citations plus fréquentes dans les revues spécialisées, dans les sommaires juridiques, dans les carnets Web à teneur juridique et dans d'autres médias; enfin il facilite les échanges savants internationaux et interdisciplinaires.

Le programme Libre accès au droit offre des ressources diverses pour encourager l'archivage en libre accès, tels que les principes du libre accès aux revues juridiques, <<http://sciencecommons.org/projects/publishing/oalawjournal.html>>, et des renseignements sur les ententes de publication en libre accès. Les sites Web de Libre accès au droit Canada, <<http://www.libreaccesaudroitcanada.ca>> (en français), et de Open Access Law Canada, <<http://www.openaccesslawcanada.ca>> (en anglais), décrivent plus en détail ce programme canadien et fournissent des ressources utiles pour assurer le libre accès au droit au Canada.

Les principes du libre accès sont essentiellement quelques principes auxquels souscrivent les revues juridiques, par lesquels les revues s'engagent :

- à conclure des licences aussi restrictives que possible en harmonie avec leurs besoins;

☎ 613 562-5794
📠 613 562-5124

57 Louis-Pasteur
Ottawa ON K1N 6N5 Canada
www.uOttawa.ca

- à fournir une copie électronique de la version finale de l'article à l'auteur (préférentiellement en format PDF); et
- à offrir un accès public au contrat type de publication de la revue.

Les principes ne créent aucune obligation pour les revues juridiques de faire l'archivage des articles ou de modifier leur format de publication, mais leur demandent simplement de permettre l'archivage des articles par les auteurs dans les répertoires universitaires, sur un portail de recherche ou sur leurs pages Web personnelles.

Le modèle canadien d'accord de publication formule ces engagements dans un contrat neutre, facilement acceptable à la fois pour les auteurs et les revues. L'accord garde un juste équilibre entre les intérêts respectifs des auteurs, des utilisateurs et des éditeurs.

- Les auteurs conservent les droits d'auteur sur leur article, y compris le droit de reproduire, de publier, de diffuser, de traduire, d'adapter ou d'autrement transformer l'œuvre, dès lors qu'une note reconnaît la publication originale de l'article, en donnant le nom de la revue et en fournissant un renvoi complet aux versions imprimée et électronique publiées par cette revue. Une copie électronique de l'article est remise à l'auteur (en format PDF); l'auteur peut mettre cet article à disposition sur un portail de recherche ou dans un répertoire universitaire et en autoriser l'utilisation à des fins éducatives.
- Les utilisateurs ont accès à la recherche mise à la disposition du public (sur le site Web de la revue ou ailleurs, par exemple par le biais d'un portail universitaire ou de recherche). En outre, l'accord autorise l'utilisation des articles publiés dans la revue à des fins éducatives, dès lors que les copies sont distribuées au coût de reproduction ou à un coût moindre; que l'auteur ou les auteurs et la revue sont mentionnés; qu'un renvoi complet à la publication originale est fourni; qu'un avis approprié du droit d'auteur apparaît sur chaque copie; et que la revue est avisée par courrier électronique de cette utilisation.
- L'éditeur (la revue) a le droit de publier les articles en version imprimée et en version électronique; de les mettre à disposition sur le site Web de la revue (à sa discrétion); et de les rendre accessibles dans diverses bases de données électroniques. La revue facilite ainsi l'accès public à la recherche. Elle favorise la diffusion de la recherche juridique par la mise à disposition de la revue au moyen de supports médiatiques et de forums variés.

Nous prévoyons un lancement officiel du programme Libre accès au droit Canada à l'automne 2007. Nous aimerions inclure [*la revue*] dans la liste des périodiques qui consentent à participer à ce programme. Nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir d'ici le 15 septembre 2007 si [*la revue*] a l'intention de participer au programme Libre accès au droit Canada et de se conformer aux principes du libre accès.

Afin de participer à ce programme, une revue de droit doit adopter le modèle canadien d'accord de publication ou une entente de publication en harmonie avec les principes du libre accès. Une copie de l'accord de publication de [*la revue*], préparée sur son papier à en-tête, devra nous parvenir par courrier électronique à l'adresse <oalc@uottawa.ca> au plus tard le 15 septembre 2007. Nous ajouterons alors le nom de [*la revue*] sur le site Web de Libre accès au droit Canada, <<http://www.libreaccesdroitcanada.ca>>. Ce site répertorie toutes les revues et les facultés participant à cette initiative ainsi que les accords de publication respectifs. Nous ferons suivre ces renseignements au programme central d'accès au droit pour affichage sur ce site

également. La liste des revues et des accords de publication sera maintenue à jour et mise à disposition afin d'en permettre la consultation par les auteurs et le grand public.

Vous trouverez ci-joint une copie des principes du libre accès au droit et une copie du modèle canadien d'accord de publication. Ce modèle a été conçu et est utilisé par [la revue], qui adhère aux principes du libre accès depuis sa création en 2003; c'est actuellement la seule revue de droit canadienne du programme de Libre accès au droit. Ce modèle spécifiquement adapté au droit canadien est publié sur le site Web de Libre accès au droit Canada et est mis à la disposition des revues qui désirent s'en servir.

Je serais heureuse de vous parler plus longuement du programme Libre accès au droit Canada, y compris des principes du libre accès et du modèle canadien d'accord de publication, et de répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer, chère éditrice en chef / cher éditeur en chef, mes salutations les plus distinguées.

Elizabeth F. Judge /sig./

Elizabeth F. Judge, Ph.D.
Professeure agrégée et rédactrice, *Revue de droit et technologie de l'Université d'Ottawa*
Faculté de droit, Section de common law
Université d'Ottawa
57, rue Louis-Pasteur
Ottawa ON K1N 6N5
Tél. : 613-562-5800 poste 3316
Courriel : ejudge@uottawa.ca

P. j. (3)